SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE C DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE

DECISION N°48/2025

ADOPTION DU **PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 22 SEPTEMBRE 2025 ET 7 OCTOBRE 2025**

Séance du 13 novembre 2025.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 22 octobre 2025, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice: 29

présents: 7

votants: 15

Date de convocation : 22 octobre 2025

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Didier DAGONET, Daniel DRAY, Paule LAMOTTE, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Joël BOUCHEZ à Didier DAGONET, Anne LEFEBVRE à Paule LAMOTTE, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Jacques RENAUD à Jean-Marie BONTEMPS, Gilles SELLIER à Yves CHERON, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND.

Etaient absents: Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Martine BORGOO, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Anthony ARCIERO, Michel MANSOUX, Daniel FROMENT, Thierry BROCHOT, James PASS, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc naturel régional, Claire GOUDOUR, Urbaniste au Parc naturel régional, Nicolas LEBESGUE, Chargé de mission Paysage au Parc naturel régional, Solange DUCHARDT, Chargée de mission Paysage au Parc naturel régional, Thibaud DAUMAL, Chargé de mission Patrimoine naturel, Natura 2000, Eau et Carrières du Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose d'adopter le procès-verbal du Bureau du 22 septembre 2025 et celui du 7 octobre 2025.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Bureau du 22 septembre 2025
- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Bureau du 7 octobre 2025

Pour copie conforme. Le Président.

Patrice MARCHAND

Procès-verbal du Burec

Envoyé en préfecture le 26/11/2025 Reçu en préfecture le 26/11/2025 Publié le

ID: 060-256005638-20251113-DECISION48_2025-

Séance du 22 septembre 2025

régional Oise - Pays de France

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 8 septembre 2025, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	9
Nombre de pouvoirs	16

Etaient présents : Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET.

En visioconférence : François DESHAYES, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à Didier DAGONET, Gilles SELLIER à Patrice MARCHAND, Nicole COLIN à Anne LEFEBVRE, Patrice ROBIN à Jean-Marie BONTEMPS, Jaques RENAUD à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGOO, Corry NEAU, Daniel FROMENT, Thierry BROCHOT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Joël BOUCHEZ.

Assistaient également : Monsieur MACE, Maire de Villiers-Adam, Claire GOUDOUR, Urbaniste au Parc naturel régional, Solange DUCHARDT, Chargée de mission Paysage au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Avis sur la révision du PLU de Villers-Saint-Frambourg-Ognon ;
- Avis sur la révision allégée et les modifications du PLU de Villiers-Adam ;
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Il indique que la prochaine réunion de Bureau sera importante car y sera présenté le projet d'implantation d'hébergements touristiques au golf du Lys.

Il rappelle que le territoire comporte une quarantaine de grands domaines et 12 golfs et que leur transformation peut potentiellement impacter le territoire.

Il propose d'entendre la présentation des porteurs du projet et de délibérer le Bureau suivant.

Monsieur BONTEMPS indique qu'a lieu, le 8 octobre, une réunion du Conseil communautaire de la Communauté de communes Carnelle-Pays de France.

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID: 060-256005638-20251113-DECISION48_2025-AU

Monsieur DESHAYES mentionne qu'il n'est pas non plus disponible, ayant une réunion du Conseil régional le lendemain.

Monsieur MARCHAND propose d'avancer le Bureau au 7 octobre.

Les membres du Bureau acquiescent à cette proposition.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel DRAY est désigné secrétaire de séance.

2. AVIS SUR LA REVISION DU PLU DE VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOUR pour présenter le projet d'avis sur la révision du PLU de Villers-Saint-Frambourg-Ognon.

Claire GOUDOUR présente le projet d'avis qui est favorable avec la recommandation d'établir une OAP au niveau du domaine du château d'Ognon, classé en grand domaine dans la Charte, pour encadrer l'implantation de quelques constructions. Elle propose notamment que cette OAP indique la localisation du stationnement, les accès, les flux...

Monsieur DAGONET indique qu'il a été bloqué avec une OAP car le projet final sortait de la zone constructible définie dans l'OAP.

Monsieur MARCHAND souligne qu'il y a une marge de manœuvre, le projet devant être compatible et non conforme avec l'OAP. Il ajoute que, toutefois, le projet ne doit pas remettre en cause les principes de l'OAP.

Monsieur MACE fait part qu'il a été également confronté à une OAP qu'il a dû modifier pour rendre possible le projet.

Compte tenu des enjeux présents sur ce grand domaine, Monsieur MARCHAND demande si cette OAP ne doit pas faire l'objet, dans l'avis, d'une réserve et non d'une recommandation.

Claire GOUDOUR répond que le reste du PLU est très qualitatif, avec l'élaboration d'une OAP trame verte et bleue. Elle ajoute que le projet d'aménagement prévu dans le PLU est vraiment minime par rapport à la superficie du parc du Château, qu'il était déjà inscrit dans le PLU de Villers-Saint-Frambourg et qu'il a été réduit.

Enfin, elle assure que la commune l'a bien associée au projet.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident le projet d'avis.

3. AVIS SUR LA REVISION ALLEGEE ET LES MODIFICATIONS DU PLU DE VILLIERS-ADAM

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOUR pour la présentation de l'avis sur la révision allégée et les modifications du PLU de Villiers-Adam.

Claire GOUDOUR rapporte que ce dossier avait déjà fait l'objet d'un premier arrêt par la commune et d'un avis défavorable du Bureau, puis du Commissaire enquêteur, s'agissant d'un dossier très confus et entaché de vices de procédure.

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID: 060-256005638-20251113-DECISION48_2025-AU

Elle indique que le dossier est, à présent, carré sur la forme et que, sur le fond, elle n'a pas d'observation.

Monsieur MACE, Maire de Villiers-Adam, explique qu'effectivement, la commune a été confrontée à une défaillance du bureau d'études, qu'elle a dû changer de cabinet et que le dossier est maintenant bon règlementairement.

Concernant la révision allégée, il explique qu'il existe, le long de la Francilienne, une ancienne carrière qui s'est boisée spontanément, et que la révision consiste à supprimer un EBC et à permettre la création d'un bassin de retenue des eaux pluviales.

Monsieur MACE expose que la seconde procédure concerne 2 maisons en espace boisé, qu'il s'agit de reclasser en N et d'autoriser les extensions à raison de 50m2 maximum en 1 seule fois.

Enfin, Monsieur MACE explique que la commune souhaite repasser en zone naturelle une zone Uc non construite. Il rapporte qu'il a eu, de ses habitants, le mandat de limiter les constructions (55 logements supplémentaires entre 2018 et 2030) mais que les promoteurs présentent des projets en centre bourg très denses ; ce qui a poussé les élus à réduire voire supprimer des zones.

Il ajoute que le propriétaire de ce terrain est décédé et que la succession est difficile.

Monsieur DAGONET demande si la commune va racheter la parcelle. Monsieur MACE répond que c'est à la réflexion.

Monsieur MARCHAND indique qu'il faut une convention avec la SAFER pour pouvoir préempter. Monsieur MACE répond qu'il a passé cette convention avec la SAFER.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident l'avis.

4. MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur MARCHAND passe la parole à Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, Urbanisme, Paysage ».

Monsieur DRAY rapporte les dossiers suivants :

Commune de RULLY - Végétalisation du cimetière - lère tranche

Monsieur DRAY explique que, suite à une étude réalisée par le PNR sur le cimetière, la commune de Rully sollicite le PNR pour arracher une haie de thuyas, végétaliser les allées du cimetière et semer des graines de plantes locales.

Monsieur DRAY présente les 2 devis d'un montant 9 331,90 € HT soit 11 195,67 € TTC, le montant de l'aide sollicitée (80%) étant de 7 466 €.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident la demande de subvention.

Monsieur DRAY poursuit avec le projet suivant :

Formation à la gestion du patrimoine arboré

Monsieur DRAY rapporte que le PNR propose 2 demi-journées de formation sur la gestion du patrimoine arboré.

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID: 060-256005638-20251113-DECISION48_2025-AU

Il ajoute que ces formations sont proposées aux agents et aux élus des communes du Parc naturel régional.

Monsieur DRAY présente les devis des 2 intervenants :

- Benoist GARNERO paysagiste pour un montant de I 620 € HT soit I 944 € TTC
- Christophe OLIVAR entreprise d'entretien d'espaces verts pour un montant de 380 € HT soit 456 € TTC

Le montant total des devis est de 2 000 € HT soit 2 400 € TTC.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident cette opération.

Commune d'ASNIERE-SUR-OISE - Association « Autour du Verger »

Monsieur DRAY présente le projet de l'Association « Autour du Verger », qui travaille sur la thématique des arbres fruitiers et plus précisément du pommier.

Il explique que l'Association souhaiterait remplacer un prunier par la plantation de 3 pruniers hautestiges ainsi que des petits fruitiers plantés en forme de jardin avec et pour les enfants de l'espace jeune de la commune d'Asnières-sur-Oise.

Monsieur DRAY détaille le devis de l'Association :

- Fourniture des plants ainsi que les tuteurs et le terreau d'un montant de 474,70 € HT soit 517,93 € TTC.

Le montant de l'aide sollicité (80%) est de 380 €.

Les membres du Bureau valident, à l'unanimité, la demande de subvention.

A l'unanimité, les membres du Bureau décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour financer l'ensemble de ces dossiers.

5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y a pas de question, il propose de clore la séance.

La séance est levée à 21H00.

Yves CHERON

Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND

Président

Procès-verbal du Burec

Envoyé en préfecture le 26/11/2025 Reçu en préfecture le 26/11/2025 Publié le

ID: 060-256005638-20251113-DECISION48_2025-AU

Séance du 7 octobre 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre à dix-neuf heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 18 septembre 2025, sous la Présidence de Monsieur Daniel DRAY, Vice-Président puis de Patrice MARCHAND, Président.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	13
Nombre de pouvoirs	7

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE. En visioconférence : Gill METTAI, Jean-François RENARD, Jean-Marie BONTEMPS, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Nicole COLIN à Daniel DRAY, Gilles SELLIER à Yves CHERON, Martine BORGOO à Didier DAGONET, Pascale LOISELEUR à Anne LEFBVRE, Jacques RENAUD à Michel MANSOUX.

Etaient absents: Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également: François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Département de l'Oise (en visio), Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc naturel régional, Claire GOUDOUR, Urbaniste au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption du procès-verbal du 27 août 2025 ;
- Adoption du compte-rendu de la commission Avis du 12 septembre 2025;
- Présentation du projet de développement du Golf du Lys par les porteurs de projet ;
- Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'extension et le réaménagement de la carrière de la Butte du Moulin à Villeneuve-sur-Verberie et Villers-Saint-Frambourg-Ognon;
- Avis sur le PLU de Senlis ;
- Avis sur le SCOT du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise ;
- Avis sur le SCOT de la Communauté de communes Thelloise ;
- Avis sur le règlement local de publicité de Pont-Sainte-Maxence;
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ;
- Mobilisation de la fiche-action « Démarche d'écologie industrielle territoriale / soutien à des actions » pour une étude de mobilité inter-entreprises sur les zones d'activités de la Communauté de communes Senlis Sud Oise;
- Demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement des actions du Projet Alimentaire Territorial ;
- Questions diverses.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025 Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID: 060-256005638-20251113-DECISION48_2025-AU

Monsieur MARCHAND ayant du retard, c'est Monsieur DRAY, Vice-Président, qui ouvre la séance.

Il donne lecture des pouvoirs.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 27 AOUT 2025

Monsieur DRAY demande aux membres du Bureau s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la réunion du Bureau du 27 août 2025.

Le procès-verbal du Bureau du 27 août 2025 est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AVIS DU 12 SEPTEMBRE 2025

Monsieur DRAY demande aux membres du Bureau s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la commission avis du 12 septembre 2025.

Le compte-rendu de la commission avis du 12 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

4. PRESENTATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU GOLF DU LYS PAR LES PORTEURS DE PROJET

Ce dossier est reporté à la prochaine réunion du Bureau, en raison de l'absence des porteurs de projet liée au changement de la date du Bureau.

5. AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXTENSION ET LE REAMENAGEMENT DE LA CARRIERE DE LA BUTTE DU MOULIN A VILLENEUVE-SUR-VERBERIE ET VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON

Monsieur DRAY passe la parole à Jean-Luc HERCENT.

Jean-Luc HERCENT rapporte que le dossier est une demande d'autorisation pour l'extension de la carrière de la butte du Moulin et pour la modification de son réaménagement.

Il explique que c'est une carrière de silice qui se trouve sur les communes de Villeneuve-sur-Verberie et Villers-Saint-Frambourg-Ognon, en activité depuis longtemps. C'est un gisement classé anciennement article 109 du code minier, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un gisement important au niveau national ; la silice étant très pure et utilisée en verrerie mais aussi en électronique et optique.

Il indique que le gisement est beaucoup plus vaste et se poursuit sous la forêt d'Halatte. Il ajoute que la SAMIN avait envisagé, dans un premier temps, d'exploiter ce gisement en forêt mais qu'elle y a renoncé, pour des questions écologiques et physiques.

Il est demandé si cet abandon est définitif. Jean-Luc HERCENT répond que sans doute non, s'agissant d'un gisement stratégique. Il pense que, lorsqu'au niveau national, tous les gisements en exploitation ou faciles à exploiter seront épuisés, ce projet reviendra.

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID: 060-256005638-20251113-DECISION48_2025-AU

Monsieur DRAY demande ce qu'il advient de la carrière après son exploitation.

Jean-Luc HERCENT répond qu'elle va être remblayée avec des déchets inertes.

Jean-Luc HERCENT présente le projet de réaménagement, puis le projet d'avis.

Monsieur CHERON demande si le fait de creuser au bord de la zone humide n'aura pas pour effet d'assécher cette zone humide.

Jean-Luc HERCENT répond que c'est possible, que le dossier n'évoque pas cette question et que l'avis demande que ce point soit regardé.

Madame LEFEBVRE demande ce qu'est le Brome des champs.

Jean-Luc HERCENT répond que c'est une herbacée qui se développe sur des zones de sable.

Monsieur CHERON demande si la compensation du déboisement se fait à 100%

Jean-Luc HERCENT répond que non car le déboisement du bosquet, qui se trouve au milieu d'une parcelle agricole, n'est règlementairement pas du défrichement et ne doit pas obligatoirement être compensé.

Monsieur CHERON suggère que, même si cela n'est pas règlementairement obligatoire, l'avis demande qu'un bois de même surface soit replanté sur une autre parcelle agricole, très proche du site (terrain enclavé dans le projet), eu égard à l'enjeu chauve-souris précédemment évoqué.

Monsieur BOUCHEZ pose la question du trafic et de la circulation des camions.

Jean-Luc HERCENT répond que le dossier indique que le trafic sera inchangé, que les camions qui emmèneront le sable seront les mêmes qui apporteront les déchets inertes. Il précise que les camions traverseront Villeneuve-sur-Verberie puis iront jusqu'au port de Moru, où le chargement sera embarqué sur des péniches et donc acheminé par la voie d'eau. Il est remarqué que, malgré tout, en fin d'exploitation, les camions transportant des déchets repartiront à vide.

Monsieur BOUCHEZ demande quelles sont les entreprises qui utilisent la silice.

Jean-Luc HERCENT répond que c'est principalement Saint-Gobain dont plusieurs établissements se situent en Picardie. Il ajoute que le dossier indique que des déchets seront issus du projet MAGEO et du canal Seine Nord.

Monsieur DAGONET demande quelle est la durée de l'exploitation.

Jean-Luc HERCENT, après vérification, indique 20 ans dont 5 ans de réaménagement.

A l'unanimité les membres du Bureau valident le projet d'avis proposé en ajoutant la proposition de Monsieur CHERON, à savoir la demande de plantation d'un bois en compensation du déboisement du bosquet situé au milieu de la plaine.

6. AVIS SUR LE PLU DE SENLIS

Monsieur MARCHAND étant arrivé, il reprend la Présidence de la séance, puis passe la parole à Claire GOUDOUR.

Claire GOUDOUR présente le projet d'avis.

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID: 060-256005638-20251113-DECISION48_2025-AU

Elle explique que c'est un document qui a été commencé il y a très longtemps et que, par conséquent, il présente de nombreuses erreurs ou absences de mise à jour.

Concernant le changement d'affectation possible de tous les bâtiments agricoles sans plus de précision, les membres du Bureau jugent ce point très dangereux. Claire GOUDOUR indique que c'est un sujet qu'elle rencontre souvent dans les réunions de PLU, qu'elle est en train de faire le point et proposera que le Bureau se dote d'un principe qu'elle pourra relayer en réunion.

Des discussions ont lieu sur l'OAP de secteur « Portes de Senlis », établie en complément du règlement de la zone IAUEc.

Monsieur BOUCHEZ s'étonne des observations de l'avis et demande si l'OAP a été examinée lors des réunions de travail ou des personnes publiques associées.

Sylvie CAPRON répond que la commune n'a organisé aucune réunion.

Monsieur MARCHAND demande ce qu'il en est du bâtiment LIDL à Barbery.

Claire GOUDOUR répond que l'intégration des bâtiments existants est plutôt bien réussie et que, s'agissant de l'extension en projet, le PLU a finalement intégré un grand nombre des préconisations du PNR.

Il demande si la hauteur du bâtiment est aussi importante que celle d'Amazon.

Claire GOUDOUR pense que oui, Monsieur CHERON indique que le terrain est un peu en deçà de la route et Sylvie CAPRON croit se souvenir que le bâtiment a été encaissé.

Monsieur CHERON trouve le terme de « recommande » inadéquat, puisque les panneaux photovoltaïques sont obligatoires sauf s'il y a contre-indication liée à l'activité de l'entreprise.

Claire GOUDOUR précise qu'il faut que la hauteur des bâtiments comprenne les équipements photovoltaïques s'il y en a.

Concernant l'emprise au sol, Monsieur DROUIN suggère de demander 30% comme pour Amazon.

Monsieur MARCHAND juge les paragraphes confus. Il propose de simplifier en demandant que l'emprise au sol soit ramenée de 60 à 30% et que, par ailleurs, on en profitera pour passer le taux de pleine terre à 30%.

Monsieur CHERON demande de ne pas oublier le stationnement des camions qui sont en attente.

Monsieur MARCHAND acquiesce et demande que soit ajoutée une phrase sur ce sujet. En outre, il suggère de couper la phrase du point 7 et d'inverser les termes.

Monsieur BOUCHEZ s'interroge sur la destination de cette zone, bien placée près de l'échangeur de l'A1. Il affirme que si le PLU n'interdit pas explicitement la logistique, avec les bons termes, c'est forcément un entrepôt qui s'implantera.

Il demande qui a la compétence de cette zone d'activités.

Sylvie CAPRON répond que le développement économique est la compétence de la Communauté de communes mais que cette zone d'activités est privée et que les règles d'urbanisme relèvent du PLU.

Monsieur CHERON se demande si, compte tenu de l'enjeu de cette zone, un avis favorable est pertinent.

Claire GOUDOUR affirme que le reste du PLU est plutôt très bien.

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID: 060-256005638-20251113-DECISION48_2025-AU

Monsieur MARCHAND propose de modifier la phrase et d'écrire « avis favorable sous réserve que soit prise en compte la réserve liée à l'OAP de secteur « Portes de Senlis ».

Claire GOUDOUR ajoute qu'elle avait pensé qu'on pouvait demander que la commune réunisse un groupe de travail dont ferait partie le PNR pour retravailler cette OAP. Cette proposition est validée.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident le projet d'avis, intégrant toutes les propositions faites au cours des échanges.

7. AVIS SUR LE SCOT DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOUR.

Claire GOUDOUR présente le projet d'avis qui porte essentiellement sur une fiche de l'atlas des friches d'activités qui indique qu'un terrain situé à Creil pourrait être reconverti en activités. Elle souligne que ce terrain est situé en tissu diffus sur le plan de référence de la Charte et n'a donc pas vocation à être construit. Elle ajoute que, de plus, s'ajoute la bande d'inconstructibilité des 50m en lisière de forêt.

Elle explique que l'atlas des friches d'activités inclus dans le SCOT arrêté est, pour les fiches comprises dans le PNR, un travail commandé par le PNR qui n'a pas encore fait l'objet d'échanges. Cette fiche est d'ailleurs notée comme provisoire. Elle propose dans l'avis qu'elle soit supprimée.

Sylvie CAPRON indique que le terrain concerné est un ancien site d'activités très probablement pollué. Elle ajoute qu'un permis d'aménagement a été déposé pour un grand nombre de logements.

Monsieur MARCHAND propose d'ajouter que ce terrain fasse l'objet d'une renaturation.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident l'avis proposé en ajoutant la dernière proposition du Président.

8. AVIS SUR LE SCOT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOUR.

Claire GOUDOUR présente le projet d'avis qui est favorable avec juste quelques recommandations.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident l'avis.

9. AVIS SUR LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE PONT-SAINTE-MAXENCE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOUR.

Claire GOUDOUR présente le projet d'avis de règlement local de publicité qui est favorable.

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID: 060-256005638-20251113-DECISION48_2025-AU

Monsieur MARCHAND demande quelles sont les communes qui ont un RLP. Il est répondu : Chantilly, Senlis, Lamorlaye, Chaumontel, Luzarches. Il indique que sa commune ne souhaite pas en élaborer un et est en train de faire enlever tous les panneaux illégaux.

Monsieur MANSOUX estime que l'intérêt du RLP est de fixer un référentiel qui est très utile notamment pour les enseignes.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident l'avis proposé.

10. MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur MARCHAND passe la parole à Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, Urbanisme, Paysage ».

Monsieur DRAY rapporte les dossiers suivants :

Commune de PONTPOINT - Plantation d'arbres sur la place de la ferme du Faye

Monsieur DRAY explique que la commune souhaite valoriser un espace public au cœur du village afin d'offrir aux habitants un espace de détente comprenant des jeux pour les enfants, un terrain de boules et des bancs. Par la suite une plantation d'arbres sera effectuée.

Monsieur DRAY présente les devis qui s'élèvent à 6 638,46€ HT soit 7 326,35€ TTC. Il précise que le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 5 311 €.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident la demande de subvention.

Monsieur DRAY poursuit avec le projet suivant :

Commune de FOSSES - Renouvellement des plantations d'arbres

Monsieur DRAY présente le projet de la commune de FOSSES qui souhaite maintenir sa politique d'un arbre abattu, un arbre remplacé. En 2025 un total de 18 arbres ont dû être abattus, 9 suite à un dessèchement et 9 en prévention suite à des phénomènes météorologiques.

Monsieur DRAY détaille les devis des entreprises :

- > |ardins de la Charmeuse :
- 18 arbres tige en 18/20 et frais de livraison pour un montant de 7 582,60€ HT soit 8 346,86€ TTC.
- 9m3 de terreau pour un montant de 576€ HT soit 633,60€ TTC.
- Des tuteurs tripodes bois et fixations pour un montant de 662,95€ HT soit 795,54€ TTC.
 - > Terradis
- 60 kg d'engrais et frais de port pour un montant de 809€ HT soit 970,80€TTC

Il précise que le montant de l'aide sollicitée (50%) est de 4 815€.

Monsieur CHERON s'étonne du prix de l'engrais et propose de l'enlever de l'assiette subventionnable.

Sylvie CAPRON précise que le devis mentionne le produit « Terracottem ». Monsieur DAGONET explique qu'il s'agit en fait de billes qui apportent des engrais mais aussi qui absorbent l'eau lors de l'arrosage et, selon les besoins de la plante, lui restituent en cas de sécheresse ; ce qui explique le prix.

Il est observé que les essences choisies ne sont pas des essences locales. Il est demandé si le PNR a été associé.

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le



Sylvie CAPRON répond que c'est le choix de la commune de Fosses que les paysagistes du PNR ont validé. Ils estiment, qu'en milieu urbain, des essences ornementales du sud, mieux adaptées à la sécheresse sont pertinentes. Elle ajoute qu'ils préconisent aussi des essences de moindre hauteur, les arbres subissant des phénomènes météorologiques violents et soudains.

Mosnier DAGONET confirme que, lorsque l'on plante un arbre d'une essence de grande hauteur en milieu urbain, souvent les racines de l'arbre ne peuvent pas se développer comme il faudrait pour lui assurer une bonne assise ; il est donc ainsi plus fragile aux coups de vent.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident la demande de subvention.

A l'unanimité, les membres du Bureau décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour financer ces 2 dossiers.

II.MOBILISATION DE LA FICHE-ACTION « DEMARCHE D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE / SOUTIEN A DES ACTIONS » POUR UNE ETUDE DE MOBILITE INTER-ENTREPRISES SUR LES ZONES D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

Monsieur MARCHAND présente le projet de plan de déplacement Inter-entreprises qui entre dans le cadre de la démarche d'écologie industrielle territoriale (EIT) sur l'emprise des zones d'activités de la Communauté de communes Senlis Sud Oise.

Il note que le plan de déplacement Inter-entreprises a pour objectif de traiter des déplacements générés par les activités économiques, notamment les déplacements domicile-travail des actifs et vise à proposer des actions pour favoriser les mobilités durables. Il note que les 6 ZAE de la communauté de communes sont concernées.

Monsieur MARCHAND détaille ce que le bureau d'études livrera comme éléments :

- ✓ Un état des lieux des déplacements par un recueil des données auprès des salariés et auprès des entreprises ;
- ✓ Une étude du potentiel de report modal et du gain environnemental avec des propositions d'aménagements, des services, des mutualisations et une organisation des mobilités alternatives, ;
- ✓ Un plan d'actions opérationnel.

Monsieur MARCHAND précise que cette étude démarrerait en octobre 2025 et que le délai souhaité est de 8 mois à compter de sa notification.

Il indique que le Parc naturel régional serait le maître d'ouvrage de l'étude et que la CCI Nice Côted'Azur a été retenue pour un montant de 23 925€ HT soit 28 710€ TTC.

Il s'étonne du choix de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte-d'Azur. Sylvie CAPRON répond qu'il y a eu un appel d'offre, que II entreprises ont remis une offre et que celle de la CCI Nice Côte d'Azur a été jugée la mieux-disante. Elle ajoute que cette CCI a l'habitude de ce type d'étude contrairement à celle des Hauts-de-France qui n'en a jamais faite, que la méthodologie présentée était la plus aboutie et que, de plus, le prix était parmi les moins élevés.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette étude et décident de mobiliser la fiche action F106 « Démarche d'écologie industrielle territoriale – Soutien à des actions » pour la financer.

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le



12. DEMANDE D'AIDE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Monsieur MARCHAND évoque les restrictions budgétaires annoncées et explique qu'il est ainsi proposé de répondre à l'appel à initiatives pour le développement de l'agriculture biologique, lancé conjointement par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, la Région Hauts-de-France et les Agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie qui vise à soutenir des projets territoriaux et de filières pour le développement de l'agriculture biologique.

Sylvie CAPRON précise qu'il s'agit en fait de reformuler les actions du programme d'actions du PNR en matière d'agriculture et d'alimentation pour pouvoir obtenir des financements de l'Agence de l'eau.

Monsieur MARCHAND détaille les actions proposées dans cette réponse à l'appel à projet :

- 3 rencontres thématiques, deux visites de ferme et 2 formations à destination des agriculteurs conventionnels mais également bio en vue d'impulser les changements de pratiques au sein des exploitations;
- > De l'accompagnement proposé aux agriculteurs bio ;
- ➤ De l'accompagnement à la transmission proposé aux agriculteurs de plus de 50 ans dans un objectif d'installer des agriculteurs ;
- Une journée d'échanges entre porteurs de projet et jeunes installés en agriculture biologique ;
- Des ateliers de sensibilisation à l'agriculture et à l'alimentation locale, l'objectif étant d'intervenir au sein de centres sociaux ;
- La fête du terroir :
- L'accompagnement par le PNR et Bio en Haut de France d'un projet de conserverie artisanale, en cours de réflexion par l'association Au Tiers Lieu de Senlis;
- Une étude de faisabilité via un stagiaire pour un outil mutualisé tel qu'une laveuse mobile ;
- La réalisation d'un état des lieux pour l'introduction de produits locaux et bio dans les métiers de bouche du territoire.

Il demande pourquoi les centres sociaux sont la cible d'actions de sensibilisation en faveur des produits locaux.

Sylvie CAPRON répond que le PNR s'adresse toujours au même public, qui est en général déjà sensibilisé et qu'il a donc semblé pertinent de sensibiliser un public que l'on n'a pas l'habitude de toucher. Elle ajoute que le PNR est labellisé « Projet alimentaire territorial » de niveau I et que l'Etat a indiqué que, pour parvenir au niveau 2, le PNR doit développer le volet social du projet.

Monsieur MARCHAND demande si les épiceries sociales peuvent être une cible.

Sylvie CAPRON répond que oui, que le terme « centre social » est utilisé au sens large mais que les actions de sensibilisation pourront tout à fait concerner les épiceries sociales.

Monsieur MARCHAND ajoute que l'ensemble de ces actions s'appuierait sur des partenariats avec les acteurs locaux et régionaux.

Il note que le coût global des actions envisagées, incluant 80 jours de travail de la chargée de mission Agriculture du Parc, est estimé à 89 732€ TTC et l'aide sollicitée attendue est de 62 004€.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident le dossier de demande de financement présenté au titre de l'appel à initiatives pour le développement de l'agriculture biologique dans les Hauts-de-France.

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID: 060-256005638-20251113-DECISION48_2025-AU

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

La prochaine réunion de Bureau est fixée au jeudi 13 novembre.

Constatant qu'il n'y a plus de question, Monsieur MARCHAND propose de clore la séance.

La séance est levée à 21H00.

Yves CHERON

Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND

Président